

Le mot du Maire

Chers amis Frambaldéens,

Nous vous présentons cette nouvelle édition du bulletin municipal avec un certain retard pour ce début d'année et vous prions de nous en excuser.

Cette année 2025 se présente sous un aspect chaotique, tant au registre social qu'économique, à votre niveau comme à celui de nos collectivités.

Plus que jamais, nos structures rurales devront compter sur leur principale force qu'est la solidarité.

Nous construirons notre budget sur les bases des ressources de l'année précédente, avec une grande prudence.

Notre priorité, telle que nous l'avions évoquée lors de la cérémonie des vœux, sera le maintien de notre commerce de proximité. Pour ce faire, le Conseil Municipal a acté sa volonté d'achat du local supérette et du terrain attenant.

Nous travaillons sur le projet de restauration, agrandissement du local et envisageons d'y associer un projet accueil cyclotourisme. Ce dernier, en partie financé par la CC Andaine- Passais, abritera des sanitaires PMR, une station de réparation vélos, un parking à vélos sécurisé avec casiers. Des recharges électriques et une dizaine de vélos électriques seront disponibles à la location pour vos besoins ou ceux des visiteurs. L'heure est à la finalisation des plans et la recherche des financements afin d'optimiser la viabilité de la reprise par la nouvelle exploitante.

Coté travaux immédiats, la restauration énergétique et accessibilité PMR de la salle Hérouin commencera fin Mars pour s'achever mi-Juillet.

Vous avez également dû constater l'abattage des peupliers autour du plan d'eau. Âgés de plus de cinquante ans, ces arbres étaient au bout de leur vie et le gui avait colonisé bon nombre d'entre eux. Nous replanterons de nouveaux arbres d'essences différentes dans les prochaines années à venir.

L'adressage atteindra sa dernière étape au cours de cette année. Les panneaux de rue, lieu-dit, route et numérotation des habitations nous seront livrés ce premier semestre. Nos agents techniques viendront les installer et vous donneront un courrier vous informant de la démarche à entamer pour formaliser votre nouvel adressage. Je vous demanderai de leur offrir le meilleur accueil.

Enfin, les travaux de terrassement pour la viabilisation de la dernière tranche du lotissement de l'Orrière devraient démarrer à la rentrée de Septembre, offrant la possibilité de construire 9 habitations nouvelles dans un bel espace privilégié.

Par ailleurs, vous le savez déjà, Saint-Frambault est depuis un an, labellisé Village d'Avenir et, de ce fait, jouit d'avantages dans le cadre de l'ingénierie des projets ainsi que dans la priorité des aides attribuées par l'État. Dans ce cadre, l'équipe municipale, souhaite lancer divers aménagements et services, à plus ou moins long terme, afin de répondre à vos besoins et conforter à la dynamique du village. Vous êtes invités à participer à cette réflexion collective en donnant votre avis à travers une enquête publiée en ligne et ouverte jusqu'au 14 avril 2025.

Pour les personnes ne disposant pas de moyens numériques, ces questionnaires format papier sont disponibles dans les différents commerces de la Commune ou encore, à la Mairie, lieu où vous devrez les restituer une fois remplis.

La soirée de restitution et d'échanges aura lieu, en toute convivialité, le **Mercredi 23 Avril à 20h** à la salle polyvalente de St-Frambault. Nous comptons vivement sur votre grande participation.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette nouvelle parution et vous dis au plaisir de vous croiser au fil de nos nombreux événements programmés à l'aube de cette nouvelle saison touristique.

1 Le mot du Maire

Mise au point concernant

2 l'accessibilité PMR de l'Eglise

3 CR du Conseil Municipal 4 du 04 NOVEMBRE 5

5 6 7 CR du Conseil Municipal 8 du 9 DECEMBRE 9 10

10 CR du Conseil Municipal 11 du 13 JANVIER 12

12 Des nouvelles Des Anima- 13 tions Frambaldéennes

14 Modification de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

15 Enquête Publique : Quels projets pour St Frambault

France Services *****

16 DATES A RETENIR

Mise au point concernant l'accessibilité P.M.R de l'Eglise

Suite à la revendication de certains de nos concitoyens, une étude concernant la possibilité d'aménagement d'une rampe d'accès PMR extérieure à l'église a été demandée au cabinet *Habile*, expert en accessibilité diagnostic accessibilité, conseil accès PMR, notice accessibilité, registre accessibilité, mise en conformité ERP, ...

Malgré les conclusions rendues par l'APAVE et l'acceptation par les services administratifs de la Préfecture d'une dérogation n'obligeant pas la mise en accessibilité PMR de cet établissement classé en 5ème catégorie, de type 5. En dépit de l'expertise réalisée par les techniciens d'Ingénierie 61 lors de l'aménagement de la première tranche des travaux du centre bourg. Le Conseil Municipal a, néanmoins souhaité solliciter une nouvelle étude rémunérée via cette entreprise de conseil et d'expertise en accessibilité.

Première constatation, l'aménagement de l'accessibilité par l'entrée principale se révèle totalement impossible pour des raisons de configuration du seuil du bâtiment.

L'étude s'est donc portée sur l'accessibilité par les chapelles, moyennant certains travaux de réaménagement et suppression des portes d'entrée. Ces travaux chiffrés ci-dessous, sont compris sans terrassement, réaménagements paysagers, et hors frais de maîtrise d'œuvre. (de l'ordre de 15000 €).

1ère option : Réalisation d'une rampe en bois longueur 27 ml de plan incliné pente de 5%, deux paliers de repos comprenant :

- Forfait dépose de l'escalier existant
- Fourniture et livraison de lames de terrasse en bois
- Fabrication et pose de la structure de rampe
- Fabrication et pose d'un garde-corps en acier galvanisé
- Pour un montant de 57 009.90 HT soit 68 411.88 € TTC

2ème option : Réalisation d'une même rampe avec une structure en béton bancher ou agglomère bancheur :

- 5 000 € la préparation et la dépose des marches existantes
- 25 000 € la structure (avec une rampe en béton désactivé, un couronnement en pierre, des barbacanes de décompression, un enduit étanche côté église)
- 8 000 € l'habillage en pierre sur un côté
- 12 000 € les garde-corps
- Pour un montant de 50 000 € HT soit 56000 € HT et 67 200 € TTC

3ème option : Réalisation d'une plateforme, fourniture et pose d'un élévateur :

- 9000 € maçonnerie et terrassement
- 38 348.40 € Fourniture et pose d'un élévateur
- 8160 € création et installation d'un passerelle en bois
- 957.60 € fabrication et pose d'un garde-corps
- 420 € arrivée électrique
- 4 176 € Étude de charge de la passerelle
- Pour un montant de 56 886.00 € HT soit 63 712.32 € TTC
- A cela s'ajoutent les frais annuels de vérification de sécurité.

Pour des raisons évidentes de coût, de difficulté de mise en œuvre et d'inesthétisme, l'équipe municipale a choisi de ne pas faire suite au dossier et de mettre un point final à tout débat.

CR du Conseil Municipal du 04 NOVEMBRE

PARTAGE DES FRAIS DE TÉLÉPHONE ET VETEMENTS DE TRAVAIL AVEC TORCHAMP

Un adjoint technique est mis à disposition par la CC Andaine-Passais dans les Communes de TORCHAMP et de SAINT-FRAIMBAULT. Les frais de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et du téléphone portable restent à la charge des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à établir une convention de mise à disposition avec la Commune de TORCHAMP pour les frais de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et du téléphone portable ;

PROJET MOBILITÉ

La CC ANDAINE PASSAIS a approuvé par délibération n°2024-09-03 du 26 septembre 2024 le projet « Mobilité et mise en réseau de 4 sites pour les cyclos », auquel la Commune de SAINT-FRAIMBAULT souhaite participer. A ce titre, un fonds de concours est demandé à la Commune.

Le Plan de financement du projet global approuvé est le suivant :

Montant total de l'investissement : 285 470.00 € HT

Aide LEADER (80 % du global plafonné à 40 000 €) : 40 000 €, soit 14.01 %

Aide FONDS VERT (50 % sur montant éligible de 203 200 €) : 101 600 €, soit 35.59 %

Aide ADEME (55 % sur montant éligible de 82 270 €) : 45 248.50 €, soit 15.8505 %

Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 98 621.50€, soit 34.55%

Fonds de concours des communes : 26 901.45 €, soit 9.42 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 71 720.05 €, soit 25.13 %

Le plan de financement pour la commune de SAINT-FRAIMBAULT approuvé est le suivant :

Montant total de l'investissement : 97 930.00 € HT

Aide LEADER : 13 721,93 €, soit 14.01 %

Aide FONDS VERT 24 700,00 €, soit 25.22 %

Aide ADEME 26 691,50 €, soit 27.26 %

Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 32 816.57€, soit 33,51%

Fonds de concours Commune : 14 767.46 € (45% du reste à charge), soit 15.08 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 18 049.11 €, soit 18.43 %

Considérant que la Commune SAINT-FRAIMBAULT souhaite bénéficier du projet « Mobilité et mise en réseau de 4 sites pour les cyclos », il est envisagé de demander un fonds de concours à hauteur de 45% du reste à charge, soit 14 767.46 €. (15.08%)

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas 50% du reste à charge assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessus ;

Le Conseil Municipal accepte le projet et son plan de financement et accepte de verser un fonds de concours à la CC ANDAINE PASSAIS en vue de participer au financement du projet « mobilité et mise en réseau de 4 sites pour les cyclos », à hauteur de 45% du reste à charge, soit 14 767.46€. (15.08%)

RPQS ASSAINISSEMENT 2023

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°1 du budget Assainissement présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
2158-040	Autres installations, matériel et outillage techniques	800	28158	Amortissement	800
1391	Subvention d'investissement	370	021	Virement section fonct	370
TOTAL D.M. n°1		1 170	TOTAL D.M. n°1		1 170
NOUVEAU MONTANT		44 324.15	NOUVEAU MONTANT		44 324.15
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
023	Virement à la section d'inv.	370	777	Subventions investissements	370
6811	Dotations aux amortissements	800			
61528	Autres bâtiments	-800			
TOTAL D.M. n°1		370	TOTAL D.M. n°1		370
NOUVEAU MONTANT		70 048.15	NOUVEAU MONTANT		70 048.15

FRAIS D'ÉLAGAGE FIBRE

Afin de procéder à l'implantation de la fibre, Orange a demandé à la Mairie de SAINT-FRAIMBAULT de faire procéder à l'élagage de la haie de thuyas située au lieu-dit « Ronceinture » sur la parcelle n° YB 55, appartenant à Monsieur Jean-François ANACLETO, domicilié à CLICHY (92).

Un premier envoi demandant l'élagage en date du 08 novembre 2023 est resté sans réponse.

Un second courrier de mise en demeure a été envoyé en date du 24 janvier 2024 dont le pli a été avisé mais non retiré.

Partant du principe d'intérêt public

Au titre de la nécessité du passage de la fibre ainsi qu'à la mise en cause de la sécurité sur les voies publiques.

En application de l'article D.161-24 du code rural et de la pêche maritime, le Maire dispose du pouvoir de police lui permettant de faire exécuter d'office l'élagage des plantations qui empiètent sur les voies routières à partir de propriétés riveraines, aux frais de ces propriétaires. La limite de 2 mètres de hauteur est prévue par l'article 671 du code civil.

Par conséquent, un troisième envoi de notification des travaux et du coût de la prestation imputée au propriétaire, a été adressé à M. ANACLETO le 18 septembre 2024.

Les travaux ayant été réalisés par l'entreprise SA DELANGLE, la facture représente la somme de 2 926.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement de cette somme à M. ANACLETO et à engager toutes les démarches nécessaires au recouvrement des frais de cette prestation.

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion pour la 3^e tranche du Lotissement : vendredi 22 novembre à 10 h 30 avec l'ensemble des concessionnaires pour évoquer la planification et l'organisation des travaux :

Cuivre et Fibre : SOLUTEL

Electricité - Basse tension : TE61

Eaux usées et eaux pluviales : Régie Communale SATTEMA

Adduction Eau Potable : SIAEP COMAVA - STGS

Accessibilité Église : demande d'études et de plan à un cabinet pour répondre à la question de faisabilité du projet.

Incivilités Poubelles : - verbalisation du contribuable en défaut - pose de caméra en réflexion

Salle Hérouin : suite aux prochains travaux dans la salle, réflexion sur le prochain emplacement de l'alambic.

Recrutement d'André LEVEQUE pour le remplacement d'un agent en maladie à compter du 4 novembre.

Afin de remédier au défaut d'attractivité du métier de secrétaire de Mairie, la loi du 30 décembre 2023 sur la requalification des secrétaires de Mairie désormais renommé « Secrétaire Général de Mairie » a pour but de permettre aux adjoints administratifs territoriaux principaux de catégorie C exerçant les fonctions de « Secrétaire Général de Mairie » d'être promus en rédacteurs territoriaux de catégorie B. Ce dispositif temporaire prendra fin au 31 décembre 2027. Le recrutement pour ces fonctions en catégorie C ne sera plus possible à partir du 1^{er} janvier 2028

CR du Conseil Municipal du 9 DECEMBRE

BUDGET COMMUNE : TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les divers tarifs de la Commune applicables en 2025 comme indiqués ci-dessous :

TARIFS 2025		
Location chambre	La nuit	33,00 €
Location tables avec ou sans bancs	Le week-end	2,00 €
Location de chaises	Le week-end	0,50 €
Location du parquet	Le week-end	75,00 €
Location du Stand (Le Week-end)	Frambaldéens	100,00 €
	Extérieur	210,00 €
	Déplacement (x 4 trajets)	le km 0,60 €
Dans un périmètre de 15 kms, ancienne CDC inclus		
Pas de location en période de guinguettes (hors engagements conventionnels)		
Pour tout contrat non respecté, le matériel ne sera pas monté		
Location Barbecue	Le week-end	10,00 €
Photocopies	L'unité noir et blanc	0,20 €
	L'unité couleur	1,00 €
Concessions Cimetière	10 ans – le m2	20,00 €
	30 ans – le m2	50,00 €
	Caveau 1 place	820,00 €
	Caveau 2 places	1 030,00 €
	Jardin du Souvenir	31,00 €
	Columbarium	500,00 €
Vente de Bois - Le stère	Saule/Sapin/Peuplier	12,00 €

Vente de poteaux électriques	Le mètre linéaire	2,00 €
Vente de terre végétale	le m3 pris sur place	2,00 €
Atelier à thèmes (encadré par Arnaud)	Gratuit moins de 16 ans	5 € par personne avec un minimum de 8 personnes
Location petit garage	par semestre	100,00 €
Location grand garage	par semestre	170,00 €
Vente au déballage	Forfait 1 journée	30,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les divers tarifs de location de la Salle Polyvalente applicables en 2025 comme indiqués ci-dessous :

TARIFS 2025	
<u>En semaine et jours fériés</u>	
Repas semaine salle et cuisine Du lundi au samedi matin 9 heures	123,00 €
Jour férié (à partir de 14h la veille)	178,00 €
<u>Week-end - salle et cuisine</u>	
Du vendredi 11 heures au dimanche 18 heures	290,00 €
Du vendredi 11 heures au samedi 18 heures	178,00 €
Du samedi 11 heures au dimanche 18 heures	178,00 €
Location en semaine sans cuisine (9h-18h)	67,00 €
Electricité par KWh/h	0,50 €
Chaise cassée	35,00 €
Table cassée	300,00 €
Caution	500,00 €

Location aux Associations

1 Gratuité aux associations frambaldéennes et APE du collège de Passais et des Petites Pommes

Facturation des détériorations et de la vaisselle cassée

ASSAINISSEMENT : TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les divers tarifs du Service Assainissement applicables en 2025 comme indiqués ci-dessous :

	TARIFS 2025
Abonnement /an	82,00 €
Consommation / m3	1,06 €

ACTIVITÉS TOURISTIQUES : TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les divers tarifs des activités touristiques applicables en 2025 comme indiqués ci-dessous :

ACTIVITÉS		TARIFS 2025
MINI GOLF	Par personne	2,00
Balle de golf perdue	L'unité	2,50
PEDALOS – les 20 mn	Par personne	2,00
Carte postale	L'unité	0,50
LIVRE « 50 ans Villes & Villages Fleuris » + carte DVD		20,00

CAMPING : TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les divers tarifs du Camping applicables en 2025 comme indiqués ci-dessous :

TARIFS 2025		
AIRE DE CAMPING -CAR	Entrée parking	2,00 €
	Remplissage eau – 80 litres –	2,00 €
	Electricité – branchement 6 ampères	
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	10,00 €
	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	11,50 €
CAMPING	Pour 1 ou 2 personnes (gratuit jusqu'à 7 ans)	12,00 €
	Par personne supplémentaire	5,00 €
	Forfait Cyclotouriste 1 ou 2 campeurs + emplacement	10,00€
	Electricité	4,00 €
	Garage mort en saison	3,50 €
	Garage mort hors saison	1,30 €
	Tarif " groupe jeunes" par personne Gratuité : un ac-compagnateur pour 8 jeunes	5,00 €
	Lave-linge ou sèche-linge	6,00 €
	Location de draps	7,00 €
FOUDRES	La nuitée pour 2 personnes maximum	30,00 €
RUCHES	La nuitée (de 1 à 5 personnes) lit simple	50,00 €
RUCHES (Spécial pêcheurs) hors week-end	La nuitée	35,00 €

RPOS DÉCHETTERIE 2023

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2023.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2023, et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

ACHAT DE LA SUPÉRETTE

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition des locaux de la supérette afin de réaliser des travaux de modernisation/remise aux normes pour faciliter la reprise et le maintien de cette activité sur la Commune de SAINT-FRAIMBAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir le local d'une surface de 124.72 m² et le terrain situé 08 Rue du 08 mai sur la parcelle section R 445 d'une surface de 900 m² appartenant à Mme MARTINEZ Guylaine moyennant un prix de total de 70 000 € net vendeur, auquel s'ajouteront les frais de notaire.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE LA SUPÉRETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, établie par Sandro MUNARI, Architecte Urbaniste dans le cadre du dossier des travaux de la supérette, détaillée ci-dessous :

PHASE 1 : ETUDE PRÉLIMINAIRE (DOSSIER SUBVENTION)**A - MISSION D'ARCHITECTE****A1 – RELEVÉ** Forfait 900,00€

Visite, Prise de vue bâti et abords, relevé vérification, analyse dossier de plans de l'état existant sur support informatique

A2 – DIAGNOSTIC technique, architectural et urbain

Diagnostic visuel, échange avec BET Thermique

CADRAGE PROGRAMMATIQUE

1 réunion de démarrage avec élus Forfait 900,00 €

1 réunion de travail avec la repreneuse

Rédaction note d'intention programmatique avec surfaces

Superette (Vente + réserves + terrasse) + accueil vélo (parking + atelier)

Compte rendu de réunions

A3- ESQUISSE ARCHITECTURALE Forfait 1 860 €

Proposition d'aménagement bâtiment et abords

1 réunion de travail avec élus + partenaires

Approfondissement de l'esquisse en plan, façades, coupe

Échelle 1/100

Budget prévisionnel de travaux calculé au ratio

B- MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AMO Forfait 300,00 €

Rédaction d'une note de présentation du projet et fourniture plans-coupes-façades explicatifs synthétiques

Réponse aux questions et remise de documents complémentaires si nécessaires

TOTAL missions A + B : 3 960,00 € HT

RECRUTEMENT CUI PEC 2025

Christine TARTIER rappelle la situation actuelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter 2 contrats CUI-PEC aux services espaces verts et voiries – bâtiments, et autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN CONSEILLER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le remboursement de la somme de 30 € suite à l'achat d'un vieux piano pour le fleurissement communal de la commune.

**LOTISSEMENT - NUMÉROTAGE DES LOTS
ET DÉNOMINATION DE LA VOIE**

En complément de la délibération 2024-016 du 11 mars 2024, relative à la dénomination des voies, il est de la compétence du Conseil Municipal de choisir, par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que la voie portera la dénomination de Rue du beau verger et que le numérotage des parcelles sera de 1 à 15 : Chiffre impair pour les parcelles situées sur le côté gauche de la voie et le chiffre 2 pour la parcelle située sur le côté droite de la voie.

NOUVELLE REDEVANCE « PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu la convention de mandat qui a pris effet au 1^{er} janvier 2016 conclue entre STGS, le SIAEP de Colmont, Mayenne, Varenne et La Commune de Saint-Frambault sur le fondement de l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'encaissement et le reversement de la part collectivité, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J) ;

Considérant que la redevance 'modernisation des réseaux de collecte' est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la collecte et le traitement des eaux usées qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année N ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année N+1;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance 'assainissement' et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0,28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant qu'il appartient à STGS (entité en charge du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif) de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide de fixer à 0,084 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles relatifs à la mise œuvre de contre-valeur et

que cette contrevalueur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

INFORMATIONS DIVERSES

- . Porte-drapeaux : recherche de personnes intéressées
- . Elagage haie de Ronceinture : requête du propriétaire
- . Columbarium – vitraux / porte vitrée : chiffrage
- . Chiffres de la saison touristique

CR du Conseil Municipal du 13 JANVIER

SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT DETR

Après la présentation du projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessous présenté :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

DETR 30 %	166 790.01 €
FNADT 20 %	111 193.34 €
FSCR 9 %	50 000.00 €
Fonds propres 41 %	<u>227 983.34 €</u>
	555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs, lui délègue l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux et l'autorise à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT FNADT

Après la présentation du projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessous présenté :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

DETR 30 %	166 790.01 €
FNADT 20 %	111 193.34 €
FSCR 9 %	50 000.00 €
Fonds propres 41 %	<u>227 983.34 €</u>
	555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs, lui délègue l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux et l'autorise à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT FSCR

Après la présentation du projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessous présenté :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

DETR 30 %	166 790.01 €
FNADT 20 %	111 193.34 €
FSCR 9 %	50 000.00 €
Fonds propres 41 %	<u>227 983.34 €</u>
	555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs, lui délègue l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux et l'autorise à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

ACCESSIBILITÉ ÉGLISE

Suite à la revendication de certains de nos concitoyens, une étude concernant la possibilité d'aménagement d'une rampe d'accès PMR extérieure à l'église a été demandée.

Malgré les conclusions rendues par l'APAVE et l'acceptation par les services administratifs de la Préfecture d'une dérogation n'obligeant pas la mise en accessibilité PMR de cet établissement classé en 5ème catégorie, de type « V ». Le Conseil Municipal a souhaité solliciter une nouvelle étude via une entreprise de conseil et d'expertise en accessibilité. Première constatation; l'aménagement de l'accessibilité par l'entrée principale se révèle totalement impossible pour des raisons de configuration du seuil du bâtiment.

L'étude s'est portée sur l'accessibilité par les chapelles, moyennant certains travaux de réaménagement. Ces travaux sont compris sans le terrassement, les réaménagements paysagers, et hors frais de maîtrise d'œuvre (de l'ordre de 15000 €).

1ère option : Réalisation d'une rampe en bois longueur 27 ml de plan incliné pente de 5%, deux paliers de repos comprenant :

Forfait dépose de l'escalier existant
Fourniture et livraison de lames de terrasse en bois
Fabrication et pose de la structure de rampe
Fabrication et pose d'un garde-corps en acier galvanisé
Pour un montant de 57 009.90 HT soit 68 411.88 € TTC

2^{ème} option : Réalisation d'une rampe avec une structure en béton bancher ou aggloméré bancher :

- 5 000 € la préparation et la dépose
- 25 000 € la structure (avec rampe en béton désactivé, un couronnement en pierre, des barbacanes de décompression, un enduit étanche côté église)
- 8 000 € l'habillage en pierre sur un côté
- 12 000 € les garde-corps
Pour un montant de 50 000 € hors frais de maîtrise d'œuvre et hors taxe soit 56000 € HT et 67 200 € TTC

3^{ème} option : Réalisation d'une plateforme, fourniture et pose d'un élévateur :

9000 € maçonnerie et terrassement
38 348.40 € Fourniture et pose d'un élévateur
8160 € création et installation d'un passerelle en bois
957.60 € fabrication et pose d'un garde-corps
420 € arrivée électrique
4 176 € Etude de charge de la passerelle
Pour un montant de 56 886.00 € HT soit 63 712.32 € TTC
A cela s'ajoutent les frais annuels de vérification de sécurité

Après l'exposé des différentes propositions d'aménagement, avoir détaillé les critères techniques ainsi que les estimations techniques, le Conseil Municipal rejette toute proposition d'aménagement d'accessibilité de l'église en se référant au diagnostic APAVE DU 02/07/2015 et à l'acceptation de la dérogation préfectorale et autorise Monsieur le Maire à régler les frais d'étude à l'entreprise HABILE

RPOS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2023 et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

LOYER DU 24 RUE ABBE JOLLY

Le logement 24 Rue Abbé André Jolly est vacant. Cette propriété de 83 m² comprend un rez de chaussée divisé en salle de séjour et cuisine, un étage comprenant deux chambres, un bureau, une salle de bain et un WC, au dessus un grenier non aménagé, une cave et une cour donnant sur le 11 Rue de la Rénère.

A ce jour, le loyer mensuel était de 418.34 €, plus 10 € de provision pour charge d'entretien de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre ce logement à la location, fixe à 440 € mensuel le montant du loyer et à 10 € mensuel la provision pour charge d'entretien de la chaudière, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine commission des finances : 07/04/2025

Commission voirie : date à déterminer

Prolongation de l'arrêt de travail de Stéphane Gontier

Columbarium : 2^e chiffrage de la porte et des vitraux

Passage de la balayeuse

Mise en vente de la porte de la chapelle : estimation à 500 €

Des Nouvelles des Animations Frambaldéennes

L'association poursuit ses activités pour contribuer à la vie du village.

Ainsi le bal des Miss organisé à Passais dans le cadre du Comice d'arrondissement 2025 a vu deux valeureuses candidates représenter Saint Frambault : Maylis Daniel et Amandine Levallet. Au terme de la soirée, très réussie, Saint Frambault a été mis à l'honneur puisqu'Amandine a été élue 2^{ème} dauphine et sera donc présente sur le char de la Reine pour le défilé du 24 août.





Bravo à nos candidates et leur cavalier pour cette soirée. Merci à tous les quatre! Merci également à Céline et Aurore, nos coiffeuses, qui ont spontanément et généreusement proposé de les coiffer et à tout le public pour leurs encouragements.



Pendant ce temps, l'équipe des bricoleurs ainsi que leurs outils confectionnent l'ossature du char à l'abri dans le hangar mis gracieusement à disposition par Mme Legendre. Les travaux avancent bien et le club va prêter main-forte pour fabriquer les fleurs en papier qui serviront au décor. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour fabriquer des fleurs. Il faudra ensuite les stocker à l'abri de l'humidité et de la lumière.

Également au programme des animations, le vide-grenier annuel se tiendra le dimanche 4 mai. Les visiteurs et les exposants pourront se restaurer au Food-truck ou boire un rafraîchissement sans alcool à la buvette.

La fête de la musique sera l'occasion d'un concert de trompette gratuit dans l'église le 13 juin. Les dons de la quête finale seront reversés au bénéfice d'une association.... Enfin, les guinguettes vont à nouveau battre leur plein au rythme de nos accordéonistes habituels, tous les vendredis soir à partir du 27 juin et jusqu'au 1er août.



Modification de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif



Communauté de communes
Andaine-Passais

Objet :

Modification collecte OM et tri

Fait à Juvigny Val d'Andaine,

Le 26 février 2025

Mesdames, Messieurs les Maires

Madame, Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes Andaine-Passais envisage une modification au **1^{er} juillet 2025** de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ; à savoir suppression de tous les points d'apport volontaire ECO 5000.

Le passage en porte à porte ou au bout du chemin pour toutes les impasses a vocation à devenir le futur système de collecte.

Aussi, il est demandé à chaque commune de réunir un groupe de travail afin de nous faire des propositions de circuit.

De plus, il est nécessaire d'augmenter le recours au compostage. A cet effet, la remise de composteurs individuels bois ou plastique pour les particuliers est instaurée et la mise à disposition de composteurs collectifs pour les communes qui le souhaitent.

Le projet a pour objectif un passage hebdomadaire pour le tri sélectif avec fournitures progressives de bacs et un passage à la quinzaine pour les ordures ménagères avec **fournitures gratuites de sacs transparents** afin de vérifier les contenants.

Dans l'attente de votre collaboration,

Recevez, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Le Président,

Sylvain JARRY

ccandainepassais.fr • 02 33 37 95 15
accueilsiège@ccandainepassais.fr
26 avenue Léopold Barré - Juvigny Sous Andaine
61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Antenne locale • 02 33 38 88 20
accueilannexe@ccandainepassais.fr
6 place du Marché - Passais la Conception
61350 PASSAIS VILLAGES

Enquête Publique - Quels projets pour St Fraimbault

Vous êtes invités à participer à cette enquête en donnant votre avis en ligne, dans la mesure du possible. Pour les personnes ne disposant pas de moyens numériques, ces questionnaires format papier sont disponibles dans les différents commerces de la Commune ou encore, à la Mairie, lieu où vous devrez les restituer une fois remplis, **jusqu'au 14 avril 2025**, date de clôture de cette enquête.

La soirée de restitution et d'échanges aura lieu, en toute convivialité, le **Mercredi 23 Avril à 20h** à la salle polyvalente de St-Fraimbault. Nous comptons vivement sur votre grande participation.



COMMUNE DE
SAINT-FRAIMBAULT

ENQUÊTE

QUELS PROJETS POUR SAINT-FRAIMBAULT ? Parlons en ensemble !

Vous êtes habitant de Saint-Fraimbault,
vous y travaillez ou vous y avez des
activités associatives ?

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La mairie de Saint-Fraimbault souhaite
lancer plusieurs aménagements, et
services pour répondre aux besoins des
habitants et conforter à la dynamique du
cœur de bourg.

Vous êtes invités à participer à cette
réflexion collective en donnant votre avis à
travers cette enquête.



L'enquête est ouverte jusqu'au **14 avril 2025**



<https://fr.surveymonkey.com/r/Enquete-habitants-Saint-Fraimbault-2025>

Une soirée d'échange aura
lieu le **mercredi 23 avril à 20h**
à la **salle polyvalente de**
Saint-Fraimbault

Nous vous remercions par
avance pour votre contribution
à cette réflexion collective !

Retrouvez aussi l'enquête sur le site internet de la mairie : saint-fraimbault.com
et la page Facebook : facebook.com/saintfraimbault/?locale=fr_FR



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Villages d'avenir





LES PERMANENCES

LA MSA le vendredi matin sur RDV au
02.43.39.43.39

FRANCE RÉNOV' 1 mardi tous les 2 mois SUR RDV AU
02.61.67.18.57

CONSEILLER NUMÉRIQUE lundi et vendredi après midi
sur RDV AU 06.58.47.14.48

ASSISTANTE SOCIALE 2 mercredis matin par mois sur
RDV AU 02.33.38.53.66

MISSION LOCALE 1 jeudi matin par mois sur RDV AU
02.33.64.43.33

CDHAT le 4ème mardi de chaque mois sur RDV AU
02.31.53.73.73

• 20 rue du Domfrontais – Passais la Conception –
61350 PASSAIS VILLAGES

• Horaires d'ouverture :

• Lundi : 14h – 17h15

• Mardi : 9h – 12h15 14h30 – 17h15

• Mercredi : 9h – 12h15 14h – 17h15

• Jeudi : 9h – 12h15 14h – 17h15

• Vendredi : 9h – 12h15 14h – 17h15

• Samedi : 9h – 12h

• Contact : 02 33 38 6071

• Mail : msap.nathalie@laposte.net

DATES A RETENIR

- Le 14 avril : **Clôture Enquête Publique** à déposer en Mairie
« **Quels projets pour St Fraimbault** »
- Le 23 avril : **Soirée de restitution et d'échanges**
Enquête Publique à la salle polyvalente
- Le 04 mai : **Vide grenier**
- Le 13 juin : **Concert de Trompette Gratuit** à l'Eglise
- Le vendredi 27 juin : **1ère Guinguette au bord de l'eau**
- Le 15 août : **Les Flories d'Antan 30^e édition**
- Le 24 août : **Comice d'arrondissement** à Passais la Conception

